



Double taxe douanière ups

Par **Zoidberg**, le **09/09/2009** à **20:05**

Bonjour,

J'ai commandé via un site aux USA une clé USB + un crochet mural pour une valeur de 52,98 \$ + 21,59 \$ de frais de port soit au total environ 52 €.

Mon problème est le suivant, lors de la réception de mon colis on me demande de payer 25,5 € de "taxe douanière" sans facture ni quoi que ce soit en échange duquel UPS me remettrait mon colis, chose que je fais...

Ma première question est la suivante : la taxe douanière doit-elle se baser sur le prix total (prix + envoi) ? Et ne doit-elle pas correspondre à 12,5% (+ éventuellement 3 %) sachant que, moi, ça représente quand même 50 % du prix total...

Je pensais que je recevrai une facture de ce que j'ai payé, au lieu de ça j'ai reçu - toujours d'UPS - une "facture-justificatif administratif douanier" me réclamant 28,70 €. J'appelle directement UPS afin de savoir à quoi correspond cette facture. Ils m'ont répondu tout simplement que les douaniers avaient procédé à une vérification de mon colis et que ces frais étaient à ma charge.

Sachant que tout était en règle, je me pose une deuxième question : est-ce à moi de payer le travail des douaniers quand ils décident d'ouvrir mon colis pour vérifier son contenu ?

Enfin, J'aurai voulu savoir si effectivement je dois payer cette facture aberrante qui correspond à plus de 54 € (plus de 100% du prix de ma commande...)

Merci beaucoup.

Zoidberg